



Mon voisin m'a bloqué l'accès au forage que nous avons en commun

Par **babayaga**, le **15/07/2009** à **16:54**

Bonjour,

Je réside à La Garde, ma villa est voisine de celle de mon frère et il y a près de 15 ans nous avons réalisé un forage en commun. La facture des travaux est à mon nom, mais nous avons partagé la somme. Le puit de forage est sur le terrain de mon frère. Il est électronicien de métier et a réalisé les tableaux électriques, dont la commande principale est chez lui. Nous avons eu un fort désaccord familial et il nous a coupé la commande à ce forage. Nous sommes en été, et j'ai besoin de cette eau pour arroser mon jardin et remplir la piscine.

Vu la situation de blocage relationnel, je vais faire installer un forage personnel.

Ma question : est ce qu'il peut y avoir une possibilité pour l'obliger à me rembourser la moitié du forage sur la base de l'ancien forage au moins ? ou vu la nuisance qu'il nous impose, lui demander plus ?

ou bien est ce que tout est perdu d'avance ?